



N° 26.13

**Contributions EPCI au 1^{er} janvier
2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à Bourgoin-Jallieu, le 18 février 2026, sous la présidence de Monsieur Michel FAYET.

Nombre de membres en exercice : 18 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents : 12

CAP1 : DEBES Céline, Michel FAYET, Denis GIRAUD, Alain MARY, Cédric NARDY

CCEL : BOUSQUET Patrick, CHAMPEAU Hervé, FIORINI Patrick, JOURDAIN Jean-Pierre, MARMONIER Pierre

COLL'IN : CASTAING Patrick, ROSET Patrick

Suppléants présents : 6

CAP1 : BRUN Anh, SUCHET Noël

CCEL : COLLET Jacques, HUMBERT Claude

COLL'IN : CAUQUIL Alain, MUCCIARELLI Laurence

Titulaires absents ou excusés : 6

CAP1 : BUSSY Chantal, DENIS Christophe, GIRARD Jean-Pierre, LIGONNET Andrée

CCEL : IBANEZ Raphaël

COLL'IN : VERNAY-GASS Julie

Pouvoir : 0

Signature de la feuille de présence effectuée

M. Denis GIRAUD est nommé secrétaire de séance

Le Budget primitif ayant été présenté, il est proposé au comité syndical d'approuver le montant des contributions servant de base à la participation des EPCI.

Les tarifs proposés varient selon les tonnages par commune ou EPCI, la population est mise à jour au valeur connue début 2026.

Pour 2026, les tarifs hors incinération seront augmentés de manière uniforme de 1.2 % par rapport aux tarifs recalculés.

Les tarifs de traitement des OM sont stables (hausse TGAP mais compensée par la baisse du tarif SITOM) et les contributions des EPCI augmentent de 0.53 % en moyenne.

**Un document joint en annexe de la présente délibération
détermine le montant des contributions par EPCI**

CONTRIBUTIONS 2026 AUX COLLECTIVITES MEMBRES

Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12^{ème} au début de chaque mois avec impact de régularisation des appels de fonds de début d'année calés sur l'année précédente (janvier et février).

Sur la base des populations connues au 01/01/2026 (base insee publiée fin 2025), les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

1 – ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1.1 – *Traitement des ordures ménagères*

Le tarif d'incinération du SITOM NI facturé au SMND est augmenté de la TGAP. Le tarif 2026 est diminué de 1 € par rapport à 2025 mais la TGAP augmente de 1 €.

OBJET	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Tonne incinérée SITOM HT	119,00	120,00	118,00	118,00	113,00	112,00
. TGAP	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00	16,00
. Coût hors TVA	127,00	131,00	130,00	132,00	128,00	128,00
. TVA	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Tonne incinérée TTC	139,70	144,10	143,00	145,20	140,80	140,80

1.2 – *Collecte des ordures ménagères – camions BOM*

OBJET	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Heure de collecte	142,20	167,10	182,10	187,60	182,70	158,87

1.3 – Collecte des ordures ménagères – véhicules spécifiques pour PAV

OBJET	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Heure de collecte	112,20	131,9	143,8	148,10	97,30	67,50

2 – DECHETERIES

Sur la base des populations connues au 01/01/2026 (base insee publiée fin 2025), les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

La participation des intercommunalités aux déchèteries tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (fluides des déchèteries, entretien courant des équipements, des locaux et de la voirie, dépenses de personnel, transports des bennes) et du traitement (exutoires des flux collectés : déchets verts, des bois, encombrants...). Elle tient compte également des recettes du service (reprises des matériaux, soutiens des éco organismes).

Objet	Coûts 2021 En €	Coûts 2022 En €	Coûts 2023 En €	Coûts 2024 En €	Coûts 2025 En €	Coûts 2026 En €
Coût par habitant	34,40	40,40	44,00	45,30	45,40	37,11

3 – COLLECTE SELECTIVE

Les tarifs liés au tri sont augmentés de la même proportion que les tarifs de collecte et de déchèterie.

3.1 – Traitement de la collecte sélective

La participation des intercommunalités au cout du traitement de la collecte sélective tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré par les prestataires (à ce jour SUEZ pour le lot 1 PAV et PAPREC pour les lots en porte à porte) Elle tient compte également des recettes du service (reprises des matériaux, soutiens des éco organismes).

Coût par Tonne / Traitement emballages PAP	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €
Communes performances < 60kg/an/hab	72,52	85,70	93,41	96,21
Communes performances comprises entre 60 et 70kg/an/hab	51,47	60,22	65,64	67,61
Communes performances comprises entre 70 et 80kg/an/hab	29,57	34,74	37,87	39,01

Communes performances > 80kg/an/hab	9,86	11,59	12,63	13,01
--	------	-------	-------	-------

Les estimations pour le traitement du porte à porte sont maintenues sur la base d'un tonnage de 3 901 tonnes, avant les travaux de refonte du dispositif d'appel de contribution.

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Tonne traitée TTC	59,56	62,90

3.2 – Collecte de la collecte sélective – camions BOM

OBJET	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Heure de collecte	142,20	167,10	182,10	187,60	159,80	154,15

3.3 – Collecte de la collecte sélective – véhicules spécifiques pour PAV

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Tonne traitée TTC	128,10	77,07

3.4 – Traitement des cartons

La participation des intercommunalités au cout du traitement des cartons en porte à porte tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (entretien courant des équipements, dépenses de personnel, transports des bennes) et du traitement assuré par les prestataires.

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Tonne traitée TTC	35,10	35,52

3.5 – Collecte des cartons – camions BOM

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Heure de collecte	182,70	154,15

3.6 – Collecte du verre – véhicules spécifiques pour PAV

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Heure de collecte	98,40	63,13

4 – FRAIS DE SENSIBILISATION

La participation des intercommunalités aux frais de sensibilisation tient compte des dépenses de fonctionnement de la structure (personnel encadrant, fonctionnement des 2 sites, frais administratifs...).

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Montant par habitant	12,30	18,69

5 – PROJETS

La participation des intercommunalités au cout des projets tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (entretien courant des équipements, dépenses de personnel, transports) et du traitement assuré par les prestataires.

Les projets inscrits pour 2026 concernent essentiellement le programme d'inversion des tournées.

OBJET	Coûts 2025 en €	Coûts 2026 en €
. Montant par habitant CAPI	0,88	2,50
. Montant par habitant COLLIN	1,55	2,50
. Montant par habitant CCEL	2,56	2,50

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Conseil Syndical,

- **VALIDE** ces contributions, selon l'annexe jointe,
- **DIT** que pour les tarifs des services aux professionnels et aux particuliers hors accès aux déchèteries, la délibération 18.03 reste en vigueur,
- **DIT** que pour les déchèteries s'appliquent les termes des délibérations 18.39, 22.52 et 24.41
- **DIT** que les tarifs des composteurs de la délibération 23.40 restent en vigueur.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 18 février 2026

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 18 février 2026

Michel FAYET,
Président

